

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

D.CN.2023-70

**OBJET : MODIFICATION D'UNE SERVITUDE CONSENTIE AU PROFIT DE LA COMMUNE POUR UNE CANALISATION D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES SUR UN TÈNEMENT APPARTENANT À COGEDIM SAVOIES-LEMAN SITUÉ RUE DES USINES (ANNECY)**

Rapporteur : Chantale FARMER

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **31 MARS 2023**

Délibération publiée le 3 avril 2023

Le vingt sept mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt mars deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GÉRY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), BOUVERAT Evelyne (pouvoir à COHEN Guillaume), DIJEAU Isabelle (pouvoir à LAYDEVANT Christiane), DULELLARI Ornela (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), PEUGNIEZ Eric (pouvoir à DEGENNE Jean-François).

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** PESSEY Tony

**D.CN.2023-70**

**OBJET : MODIFICATION D'UNE SERVITUDE CONSENTIE AU PROFIT DE LA COMMUNE POUR UNE CANALISATION D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES SUR UN TÈNEMENT APPARTENANT À COGEDIM SAVOIES-LEMAN SITUÉ RUE DES USINES (ANNECY)**

Rapporteur : Chantale FARMER

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean BRUNET les 8 et 18 février 1994, publié au service de la publicité foncière le 8 avril 1994, volume 1994P, numéro 4399, il a été constitué une servitude de passage de canalisations d'évacuation des eaux pluviales grevant les parcelles cadastrées DS n°1 et DR n°21, sises rue des usines, au profit du domaine public de la commune d'Annecy.

Or, les caractéristiques relatives à l'implantation du réseau concerné doivent être modifiées pour répondre aux exigences du projet existant sur le terrain. Ces modifications techniques entraînent une modification du tracé de ladite servitude.

Ainsi, la servitude s'exercera sur une bande d'une largeur de 4 m à 6,12 m centrée sur l'axe de la canalisation. Ladite canalisation se présente sous la forme d'un tuyau béton de diamètre 220 cm enterré à une profondeur, par rapport à la surface du terrain, comprise entre 5,50 m point le plus profond et 3,60 m point le moins profond.

De plus, depuis la constitution de la servitude en 1994, une partie de ce tènement a fait l'objet d'une vente entre NTN/SNR et la société COGEDIM SAVOIES-LEMAN et l'agglomération du Grand Annecy est maître d'ouvrage de ces installations.

Les parcelles, fonds servant, dont la société COGEDIM SAVOIES-LEMAN est désormais propriétaire, sur lesquelles les canalisations et les ouvrages accessoires sont installés, sont désormais cadastrées DS n°4 et 6.

Il convient donc de compléter l'acte de constitution de servitude de 1994 en y intégrant les éléments susmentionnés.

Cette modification de servitude n'a aucune incidence pour la Ville qui doit néanmoins intervenir à l'acte en qualité de fonds dominant.

Tous les frais de cet acte seront supportés par la société COGEDIM SAVOIES-LEMAN.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification de la servitude suite aux adaptations des caractéristiques du réseau d'évacuation des eaux pluviales grevant les parcelles DS n° 4 et 6 appartenant à Cogedim Savoies-Leman, dont la commune reste le fonds dominant ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique y afférent et, d'une manière générale, tous les actes subséquents à la présente délibération.

**La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ**

Pour : 69 voix

Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance  
PESSEY Tony  
Signé électroniquement par :  
Tony PESSEY  
Date : 31/03/2023  
Qualité : Conseiller municipal

Pour extrait conforme  
Par délégation du Maire  
Signé électroniquement par :  
Christelle BRANDO  
Date : 31/03/2023  
Qualité : Cheffe de service



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*